

MISE à JOUR DES COMPETENCES (MAC) AGENT PRIVE DE SECURITE – 31 HEURES

JORF n°0051 du 1 mars 2017

Texte n°42

Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité

NOR: INTD1634850A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/2/27/INTD1634850A/jo/texte>

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, le ministre de l'intérieur et la ministre des outre-mer,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;

Vu le code de l'aviation civile, notamment son article R. 213-4 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 612-20-1, R. 612-17 et R. 625-8 ;

Vu le code des transports, notamment son article L. 6342-4 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2007 modifié relatif à l'agrément prévu à l'article R. 612-24 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2013 modifié relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,

Arrêtent :

Article 1

*Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre Ier du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences mentionné à l'article R. 625-8 et **nécessaire pour le renouvellement de la carte professionnelle.***

Article 2

Sous réserve des dispositions particulières fixées par le présent arrêté, les prestataires de formation appliquent les dispositions de l'arrêté du 1er juillet 2016 susvisé pour la dispense du stage. Les sessions des stages de maintien et d'actualisation des compétences ne peuvent pas comporter plus de douze stagiaires.

Le modèle d'attestation du suivi du stage de maintien et d'actualisation des compétences prévue par l'article R. 612-17 est publié sur le site internet du Conseil national des activités privées de sécurité.

Dans un délai de quinze jours avant le début de chaque session, le responsable du stage informe le Conseil national des activités privées de sécurité de la date et du lieu où se déroule le stage.

Article 3

L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

Article 4

Objectif

Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.

Public - Pré-requis obligatoires :

Etre titulaire de la carte professionnelle (copie à fournir)
Satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions à réponse courte).

Nombre de stagiaires :

12 participants maximum

Durée de la formation :

31 Heures avec le MAC SST

Tarif

Nous contacter

Contact

Laurence GILBERT

Référente Pédagogique

Tel : 05.61.40.21.70

Mail :

contact@prosfoma-securite.fr

PROSFORMA
Sécurité

82 route de Bayonne
31300 TOULOUSE

Calendrier 2021

Du 01/03 au 04/03/2021

Du 29/03/ au 01/04/2021

Du 19/04 au 22/04/2021

Du 25/05 au 27/05/2021

Parcours de formation

31 h

GESTES ÉLÉMENTAIRES DE 1ER SECOURS : (7h)

INTERVENIR FACE À UNE SITUATION D'ACCIDENT : (7h)

- situer le cadre juridique de son intervention ;
- réaliser une protection adaptée ;
- examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie ;
- faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement ;
- secourir une victime de manière appropriée.

CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVÉ DE SÉCURITÉ

Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle : (4h)

- les évolutions récentes du livre VI ; le code de déontologie
- le principe d'exercice exclusif
- les conditions de détention et d'usage des armes
- les obligations relatives au port des uniformes et des insignes
- la non-confusion avec un service public
- les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir
- les articles 53 et 73 du code de procédure pénale
- la non-assistance à personne en danger
- l'omission d'empêcher un crime ou un délit
- les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété
- le secret professionnel

COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES GÉNÉRALES : (7h00)

Gérer les conflits : (3h30 dont 2h de pratique)

- Maîtriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits.
- traiter une agression verbale
- gérer ses émotions
- adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôles des accès, filtrage, etc.)

Maîtriser les mesures d'inspection filtrage : (3h30 dont 2h de pratique)

- le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages
- les modalités d'agrément
- les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions Maîtriser les techniques
- d'inspection visuelle des bagages
- de la palpation

COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES SPÉCIFIQUES :

PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES (13h)

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes (1h30)

- Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme :
- définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat)
- les différents types de terrorisme (Vigipirate)
- historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques)
- méthodologie du terrorisme
- motivation du terrorisme
- Connaître les différents modes opératoires traditionnels :
- attentats aveugles
- attentats suicides
- prises d'otages et exécution
- attaques avec armes de guerre
- Connaître les différentes menaces terroristes émergentes :
- la menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E)
- la menace informatique

Connaître les niveaux de risques associés (1h)

- Comprendre le niveau de risque en France :
- rappel : Vigipirate / l'état d'urgence / l'état de guerre
- Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi :
- processus de raisonnement
- sites sensibles, population ciblée

Connaître les différents matériels terroristes : (1h)

- Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes :
- armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.), présentation d'une arme factice
- les différents explosifs (solide, liquide, vrac)
- les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif)
- sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel.

Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes (1h)

- Savoir cultiver son comportement
- Savoir combattre les habitudes et les routines :
- être attentif, vigilant et dissuasif

- respecter les procédures
- Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme

Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes : (1h)

- Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects
- Reconnaître les comportements suspects (le profiling)
- Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent)
- Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations

Savoir entretenir sa culture de la sécurité : (30 minutes)

- Savoir utiliser le retour d'expériences
- Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité
- Savoir s'informer

Se protéger soi-même : (2h30 dont 1h30 de pratique)

- Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.)
:
- actes réflexes
- courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique

Protéger

- Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité

Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention (2h dont 1h de mise en pratique)

- Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque :
- Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes)
- Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance)
- Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace

Faciliter l'intervention des forces de l'ordre

- Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :
- attitudes et comportements
- à l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur
- connaître les missions du centre opérationnel de police (COP)
- Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes :
- être un citoyen sensibilisé

Sécuriser une zone

- Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité :
- dans l'urgence et post-attentat
- contrôle des accès
- attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé
- prendre en considération le risque de sur-attentat

Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger : (30 minutes)

- Connaître:
 - les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies)
 - les blessures par explosions (notions : blast et projectiles)

Notions de secourisme « tactique » : (1 h30 dont 1 heure de mise en pratique)

- Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle(s) ou blessures suite à des explosions
- Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation
- Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour :
- la soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable
- réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée

Alerter les secours : (30 minutes)

- Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours.

Formateurs :

- Monsieur REBZANI Youcef,
- Monsieur DEPRAD William

Référent handicap :

- Monsieur ALLAM Rabah